

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13070

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA**

OBJET : Subventions de fonctionnement à deux associations et un établissement de santé œuvrant dans le domaine de la santé publique et de la prévention sanitaire.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a en charge une mission importante et prioritaire de prévention en matière de santé publique et soutient de nombreuses structures associatives travaillant dans ce domaine.

Ce rapport propose de soutenir financièrement les associations Autres Regards et InterCAMSP œuvrant dans le domaine de la prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles et du dépistage du handicap précoce, et l'Institut Paoli-Calmettes qui œuvre dans le domaine de la lutte contre les cancers.

1 - association Autres Regards

L'association Autres Regards travaille en étroite collaboration avec les services de la direction de la protection maternelle et infantile et de la santé publique et souhaite pérenniser ses actions : la prévention de la transmission des infections sexuellement transmissibles (notamment le virus de l'immunodéficience humaine) ainsi que l'accès aux soins et l'accès aux droits et à la citoyenneté pour les personnes prostituées.

Elle assure également des missions d'information. Elle joue un rôle d'interface entre ces personnes particulièrement marginalisées et l'ensemble des services de droit commun (sociaux, médicaux et administratifs). L'association dispose d'un local dans le 5ème arrondissement de Marseille qui présente une capacité d'accueil en file active de 598 personnes par an.

En 2018, le Département a alloué une subvention de fonctionnement général de 31 405 € à cette association.

En 2019, il est proposé de lui octroyer une subvention identique, de 31 405 € afin de pérenniser son action.

2 - association InterCAMSP

L'association pour la recherche, la formation, le développement des échanges et de l'informatique en action médico-sociale précoce (InterCAMSP) a pour objectif la promotion de toute réflexion et de toute recherche concernant les missions de prévention, de dépistage précoce et de prise en charge des bébés, enfants et jeunes adultes, en difficulté de développement et/ou handicapés.

Ses missions sont :

- soutenir les centres d'action médico-sociale précoce et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile ;
- organiser un travail d'échanges, d'évaluation et de recherche favorisé par la mise à disposition de son outil informatique OrgaMédi d'évaluation et de communication interne ;
- faciliter la coordination des différents acteurs ;
- assurer un soutien dans le cadre de la mise en œuvre de la politique en faveur des personnes en situation de handicap conduite par l'agence régionale de santé ;
- participer à l'évolution des pratiques, en conformité avec les recommandations en la matière de la haute autorité de santé et de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

L'objet de cette association s'intègre pleinement dans la politique de prévention de la santé du Département.

En 2018, le Département a alloué une subvention de fonctionnement général de 15 000 € à cette association.

En 2019, il est proposé de lui octroyer une subvention identique, de 15 000 € afin de pérenniser son action.

3 – Institut Paoli-Calmettes (IPC)

Notre collectivité est très impliquée dans le domaine de la lutte contre les cancers et y participe au-delà de ses obligations réglementaires comme la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales l'y autorise. Le choix est de poursuivre cet engagement par voie de convention avec l'Etat.

A ce titre, il est proposé de soutenir financièrement l'IPC au titre de son activité de dépistage oncogénétique et de médecine prédictive en cancérologie.

En 2019, l'IPC envisage de :

- renforcer ses actions dans le cadre du nouveau projet d'établissement 2018-2022 ;
- maintenir ses orientations de développement du département d'anticipation et de suivi du cancer ;
- proposer des circuits innovants en oncogénétique assurant cinq jours sur sept une permanence au service des patients des médecins de l'IPC ;
- poursuivre son innovation notamment dans les examens d'oncogénétique moléculaire, ses actions de prévention multi-supports et sa participation à l'observatoire des cancers en partenariat avec l'institut de veille sanitaire.

En 2018, les équipes de l'IPC ont assuré un nombre de consultations d'oncogénétique et de tests génétiques pour 100 000 habitants au-dessus du seuil national. En 2019, ces objectifs seront maintenus.

En 2018, le Département a alloué une subvention de 400 000 € à l'IPC dans le cadre de son activité de dépistage oncogénétique.

Il est proposé de reconduire cette subvention à hauteur de 400 000 € au titre de l'année 2019.

Au vu de ces éléments, je vous propose de soutenir les trois projets présentés dans le tableau en annexe, par le biais de trois subventions de fonctionnement pour un montant total de 446 405 €

Par ailleurs, afin de garantir le bon emploi de ces subventions, je vous propose la signature de trois conventions types conformément aux modèles approuvés par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL